

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DE LA SOCIÉTÉ MARBRERIE LUBO

1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MARBRERIE LUBO et de son client dans le cadre des opérations et transactions portant sur l'ensemble des produits commercialisés par la société susdite. Toute prestation accomplie par la société MARBRERIE LUBO implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. Clauses particulières

L'échantillonnage représente pour partie sur une période donnée le granit, le marbre, la pierre ou toute autre roche naturelle et produits de synthèse ; cela implique que l'échantillon et le produit fournis puissent présenter des différences de nuances, veinage, couleur et texture.

Le granit, le marbre, la pierre, la quartzite et toutes autres roches étant des matériaux naturels, elles présentent certaines particularités telles que trous de vers, veines cristallines, flammes, verriers, géodes, coquilles, nœuds. Les taches appelées couramment « crapauds », les strates, points de rouille, différences de nuance, etc. ne peuvent être considérés comme défaut et faire l'objet de refus ou donner lieu à une réduction de prix.

Tout granit, marbre, pierre, quartzite, onyx est travaillé et consolidé selon les règles de l'art avec les masticages, doublures, agrafes que sa nature exige.

La société MARBRERIE LUBO agissant en qualité de transformateur de produits de synthèse (quartz, céramiques, résines...) ne pourra être tenue pour responsable de la présence de différence de pigmentation au sein de ces mêmes produits et faire l'objet de refus ou de donner lieu à une réduction de prix.

En ce qui concerne la prise de cotes, la pose de plans, nous avons une tolérance de 0 à 5 mm quant à l'ajustement des plans.

Aucune remise ne sera accordée pour ce type de réclamation.

3. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société MARBRERIE LUBO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment en fonction des variations de ses conditions d'achat. Ils sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

4. Modifications ou annulations de commandes

Toutes modifications ou annulations ne seront plus acceptées après envoi de notre confirmation de commande ainsi que les plans de fabrications définitifs.

5. Paiement

Toute commande, pour être valide, doit être accompagnée d'un acompte de 30% du montant TTC de la commande, à défaut d'autres accords entre les parties.

En cas de changement de la capacité ou de la situation de l'acheteur, de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons la possibilité d'annuler les commandes en cours, même acceptées, ou de demander les garanties ou le paiement immédiat de toutes les sommes dues, même non échues.

Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société MARBRERIE LUBO une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société MARBRERIE LUBO.

7. Clause de réserve de propriété

La société MARBRERIE LUBO conserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral du prix.

En cas de non-paiement partiel ou total, le vendeur peut demander soit la restitution de la marchandise aux frais de l'acheteur, soit le paiement immédiat de toutes les sommes dues. En cas de non restitution, les marchandises trouvées en possession de l'acheteur et figurant sur la facture ou dans nos catalogues sont considérées comme étant celles impayées.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MARBRERIE LUBO se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

8. Livraison

Toute commande remise directement à l'acheteur en « départ atelier » voyage aux risques et périls de l'acheteur.

Si l'acheteur fait appel à un transporteur, toute réclamation doit être adressée directement à ce dernier dans les conditions et délais prévus aux articles 98 à 105 du code de commerce.

Le délai de fabrication, et donc de livraison, de la société LUBO, indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des marchandises ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

9. Garantie

Conformément à l'article L217-4 du code de consommation, nos produits façonnés disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans, main d'œuvre et déplacement compris ainsi qu'une garantie contre les vices cachés. Pour les produits façonnés "Silestone, Dekton ou Néolith" une garantie contractuelle peut être appliquée suivant les conditions du fabricant.

Pour les produits non façonnés et revendus par l'entreprise MARBRERIE LUBO, la garantie appliquée est celle du fabricant du produit.

Ces garanties sont limitées au remplacement par simple échange de toute pièce reconnue comme défectueuse par défaut de fabrication constaté contradictoirement et sous réserve que nos fournitures aient été posées conformément aux règles de l'art et mise en œuvre par des professionnels dûment qualifiés et qu'il n'ait pas été fait usage pour leur entretien de produits corrosifs ou abrasifs.

Pour les éléments installés par la société MARBRERIE LUBO, la garantie sera applicable à compter du jour d'installation et sous réserves du règlement total de la facture.

Au-delà de la garantie, les pièces, forfait de déplacement et main d'œuvre seront facturés suivant le tarif en vigueur.

10. Réclamation

Le client dispose d'un délai de 15 jours ouvrés après la date d'installation pour formuler d'éventuelles réclamations concernant la présence de défaut de fabrication sur "l'attestation de fin de travaux" laissée à la fin de l'installation. Ces réclamations doivent être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus recevable et la levée des réserves sera considérée comme effective.

11. JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Vienne/Bourgoin-Jallieu.

12. Retour

Les retours de marchandises doivent obligatoirement faire l'objet de notre accord préalable